



Ville de Revel  
www.mairie-revel.fr

20 rue Jean Moulin  
31250 Revel  
Tél : 05.62.18.71.49  
05.34.66.67.53

## DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

avec emprise

sans emprise

### 1 - DEMANDEUR :

Entreprise.....

Représentant : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

N° Siret : .....

Demandeur pour le compte de :

NOM et Prénom .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

### 2 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :

Période :

Du : ..... au : .....

Lieu :

Adresse du chantier :

Nature du chantier (façades, toitures...) :

-  
-

Nature de l'occupation (benne, échafaudage ...) :

-  
-  
-

SURFACE TOTALE OCCUPEE (en m<sup>2</sup>) :

N° d'autorisation d'urbanisme :

- .....

**Cadre réservé à  
l'administration**

*Date de réception:*

-- / -- / --

*Date de traitement:*

-- / -- / --

*N° d'arrêté:*

-----

*Observations:*

-----  
-----  
-----  
-----

Mesure de circulation et/ou de stationnement à prendre :

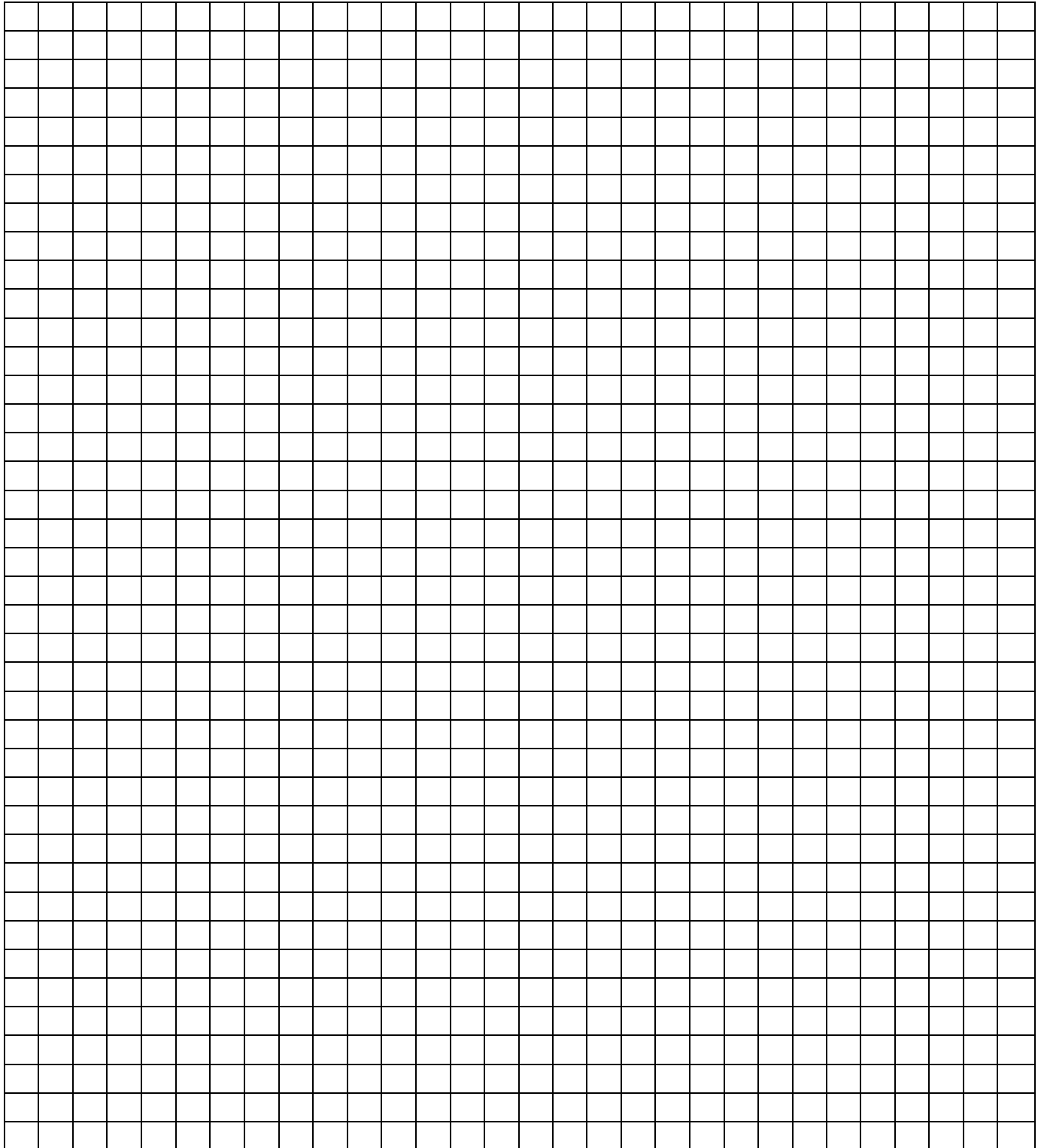
oui

non

Si oui lesquelles :

**PLAN DETAILLE DU CHANTIER :**

Matérialiser le nom des rues et les numéros d'habitations de l'emplacement que vous désirez occuper.



Passage pour la circulation piétonnière libre de tout obstacle de 1,20 m obligatoire

### 3 – PIECES ET RENSEIGNEMENTS A FOURNIR OBLIGATOIREMENT :

- Copie de la responsabilité civile de l'entreprise effectuant les travaux.
- Pour les grues, rapports de vérification périodiques et certificat de bon montage.

#### Avertissement

- Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation.
- Les autorisations sont nominatives, personnelles, précaires et révocables. Elles ne peuvent être vendues, cédées ou louées, même à titre gratuit. Elles ne sont valables que pour les emplacements pour lesquels elles sont délivrées.
- Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits qui y affèrent.
- Le domaine public devra impérativement être libéré de tout matériel dès la fin du chantier.
- Il est strictement interdit de modifier le sol du domaine public ou d'y fixer quoique ce soit.

#### ENGAGEMENT DU DEMANDEUR :

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, .....,  
certifie exact les renseignements qui sont dans la présente et m'engage à informer la commune de tout changement et que le matériel utilisé est en conformité avec les normes en vigueur.  
Je m'engage à me conformer strictement à l'arrêté municipal portant règlement de l'occupation du domaine public, à acquitter les redevances correspondantes et à retirer les installations quand l'administration municipale le jugera utile.

Fait à . . . . . , le ----/----/----

Signature (et cachet de l'entreprise) :

Toute demande incomplète ou inexacte et toute demande formulée par une autre personne que le responsable du chantier ne sera pas prise en compte.

Cette demande est à adresser au plus tard, 30 jours avant le début des travaux accompagnée des pièces justificatives à : [police@mairie-revel.fr](mailto:police@mairie-revel.fr) ou par courrier :

Mairie de REVEL  
Police Municipale  
20 rue Jean Moulin  
31250 REVEL